

Comment choisir les cas à étudier ?

Exemple de l'évaluation de l'impact des mesures de gel des terres (jachère) en Europe

Cet exemple est l'extrait d'une évaluation réalisée en 2001 par un consortium dirigé par Oréade-Brèche pour le compte de la Commission Européenne, Direction Générale Agriculture.

Contexte de l'exemple

Ce document retrace la restitution du choix des pays et des régions « études de cas », au cours d'une évaluation à études de cas multisites, distinguant les exigences des Termes de Références, des choix laissés aux évaluateurs.

Les paramètres ayant conduits aux choix des régions sont explicités synthétiquement, étant entendu que ce choix a donné lieu à la production de documents intermédiaires beaucoup plus détaillés.

Le document indique comment ont été choisis :

- les pays « études de cas »,
- les régions « études de cas » par pays,
- les zones d'enquêtes dans les régions « études de cas »,
- les agriculteurs sur lesquels a porté l'enquête.

Choix des pays "étude de cas"

L'échantillon a été, selon les termes de référence de l'évaluation, dimensionné 7 pays de façon à refléter la diversité des contextes européens. Les pays étaient fixés dans les Termes de Référence :

- les 4 premiers producteurs : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne, qui assurent autour de 75 % de la production européenne de céréales, oléagineux et protéagineux (COP),
- 3 pays de taille inférieure,
 - les Pays Bas : intéressants car pouvant entrer ou sortir facilement du gel obligatoire du fait de la taille moyenne des exploitations, proche de la limite d'application de ce gel,
 - le Danemark, disposant d'un secteur céréalier productif et de mesures environnementales spécifiques liées au gel,
 - la Finlande, qui cumulait l'intérêt d'être un pays nordique, de n'avoir rejoint l'UE qu'en 1995 et d'avoir des mesures nationales préexistantes de gel des terres.

Même si le choix était laissé au consultant d'ajouter d'autres pays à cet échantillon, celui-ci a paru suffisant pour couvrir la problématique "gel" dans l'Union, car outre les caractéristiques citées ci-dessus, il intégrait près de la moitié des Etats membres, bien répartis du nord au sud de l'Europe. Ce choix a donc été maintenu.

Choix des régions "étude de cas" par pays

Le nombre de régions "études de cas" par pays retenu, a été fait en appliquant un prorata de la surface de base COP de chaque pays.

Tableau 1 : Calcul du nombre de régions par pays enquêté

Pays	<i>Surfaces de base COP</i>	<i>Nombre théorique de régions au prorata de la surface de base</i>	<i>Répartition la plus proche</i>	<i>Choix final</i>
DEUTCHLAND	10 155 600	4,91	5	5
DANMARK	2 018 000	0,97	1	1
ESPAÑA	9 219 500	4,45	4	4
FINLAND	1 591 000	0,77	1	1
FRANCE	13 526 000	6,53	7	6
NEDERLAND	436 500	0,21	0	1 ¹
UNITED KINGDOM	4 461 000	2,15	2	2
TOTAL	41 407 600	20	20	20

Dans chacun des 4 pays, comportant plusieurs régions, un échantillon de régions "études de cas" a été constitué, en tenant compte des domaines sur lesquels l'évaluation devait porter, en particulier ceux sur lesquels il existait des questions d'évaluation. Ainsi outre le gel obligatoire qui concernait toutes les régions, les thèmes sur lesquels des informations étaient à recueillir lors des entretiens dans les régions étaient :

- le gel volontaire, très diversement utilisé selon les régions,
- les productions non alimentaires sur gel, dit gel industriel,

¹ Comme on peut le constater, les Pays Bas obtenaient 0 région par ce calcul, or le pays avait été retenu au cahier des charges. Nous avons donc retiré une région à la France qui était le pays le plus étudié et retenu les Pays Bas pour une région.

- la taille des exploitations, les grands producteurs étant mentionnés dans certaines questions,
- la prise en compte de l'environnement,
- les contextes de mise en œuvre dans les Etats membres.

Un premier choix d'études de cas a ainsi été fait par les évaluateurs auprès du Comité de pilotage, après consultation des équipes nationales. Ce choix portait sur des régions à forte spécificité (ex : très fort gel volontaire, très faible gel industriel ou région "moyenne"...). Il a été discuté en Comité de Pilotage. La liste des régions finalement retenues et de leurs spécificités est reportée au tableau ci-dessous. Une seule des deux régions prévues initialement au Royaume Uni a pu être maintenue en étude de cas, du fait de l'arrivée simultanée de l'épidémie de fièvre aphteuse au moment du lancement des études de cas. Les possibilités d'enquêtes en exploitations étant alors très limitées.

Le tableau ci-dessous détaille certains des paramètres choisis pour retenir les régions comme :

- le rendement caractérisant des régions riches ou pauvres,
- la part de gel volontaire,
- la part de gel industriel (cultures non alimentaires sur gel),
- des particularités intéressantes en colonne "autres" comme en Allemagne le fait de prendre à la fois des landers de l'ex RDA ou de l'ex RFA, l'existence d'un fort gel quinquennal, la présence en Espagne de région à gel irrigué, et également des régions dites "moyennes".

Tableau 2 : Echantillon des régions pour études de cas

Régions	Surface de base	Rendements	Part du gel volontaire / gel total	% de non alimentaire sur gel	Autres
Bayern	1.775.700	5,6	36 %	20%	Politique environnementale
Brandenburg	855.200	4,5	59 %	12%	Ex RDA. Grandes exploitations
Nieder-Sachsen	1 417 500	5,4	41 %	10%	Région moyenne
Schleswig-Holstein	505.600	6,8	24 %	17%	Forts rendements
Thüringen	490.100	6,1	35 %	46%	Ex RDA. Grandes exploitations
Castilla y León	2.458.900	2,2	19 %	2% *	Petites exploitations
Castilla la Mancha	1 904 600	1,8	25 %	3%	Gestion de l'eau. Grandes exploitations
Aragón	724.000	1,8	18 %	2% *	Gel quinquennal
Extremadura	435.100	1,3	29 %	2% *	Région moyenne hors gel industriel
Aquitaine	nationale	6,4	51 %	3%	Monoculture du maïs
Centre	nationale	5,9	33 %	25%	Première région céréalière de France
Lorraine	nationale	5,0	14 %	48%	Grandes exploitations
Midi-Pyrénées	nationale	5,4	39 %	12%	Fort taux d'oléagineux
Nord-Pas de Calais	nationale	6,9	13 %	20%	Terres arables produisant autre chose que des COP
Poitou-Charentes	nationale	5,7	28 %	26%	Région moyenne
Danmark	2.018.000	5,2	32 %	13 %	Dispositions environnementales
Nederland	436.500	6,8	26 %	4,6 %	Taille moyenne des exploitations entre régimes simplifié et général
Suomi-Finland B	nationale	2,8	50 %	0,4 %	Dispositions sur le gel pré-existantes avant l'entrée dans l'UE
Eastern England**	nationale	5,9	26 %	15,3 %	Grandes exploitations

* il s'agit de la moyenne pour toute l'Espagne

** données England en entier

Le choix de la zone enquêtée au sein des régions "étude de cas"

Les zones enquêtées devaient être homogènes par rapport aux "plans de régionalisation", tous les agriculteurs enquêtés devant être soumis aux mêmes règles de base pour que les enquêtes soient exploitables. Selon ce critère, dans certains pays l'ensemble de la région a pu être retenu comme base, dans d'autres, une entité plus petite que la région a été retenue.

La constitution des échantillons d'exploitants dans les régions

Dans chaque région "étude de cas", un échantillon de 30 exploitants a été tiré au sort selon les critères suivants :

- toutes les exploitations retenues devaient avoir utilisé la mesure du gel des terres,
- les SCOP (Surface en Céréales-Oléagineux-Protéagineux plus gel) des exploitations devaient être représentatives de la répartition des surfaces COP des régions,
- dans chaque échantillon, le nombre d'exploitations ayant pratiqué le gel volontaire, devait être au moins aussi important que le nombre déterminé par l'équipe centrale d'évaluation,
- dans chaque échantillon, le nombre d'exploitations ayant pratiqué le gel industriel, devait être au moins aussi important que le nombre déterminé par l'équipe centrale d'évaluation.

Chaque exploitant a été enquêté en tête à tête à partir d'un questionnaire commun aux 19 études de cas.